

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1037-33-2023, 1039-06-2023 ET
1041-07-2023**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaires du 5 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1037-33-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LA CONSTRUCTION EN PENTE;**
- **RÈGLEMENT 1039-06-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1039-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LA CONSTRUCTION EN PENTE;**
- **RÈGLEMENT 1041-07-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1041-2017 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ENCADRER LA CONSTRUCTION EN PENTE;**

Prenez en outre avis que ces Règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 28^e jour de juin 2023.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate